	<b>Direction des Ressources Humaines</b>			<b>Référence : D.OP.</b>
	<b>FICHE DE POSTE</b>	<b>CHEF D'EQUIPE DE SECURITE INCENDIE (SSIAP 2)</b>		
Créé le : JJ/MM/AAAA	Version n° du JJ/MM/AAAA	Appliqué le : JJ/MM/AAAA	A réviser le : JJ/MM/AAAA	page(s) : 1/3
<b>Processus de rattachement</b>	<b>PR 3 PROCESSUS SUPPORT</b>			
<b>Sous processus de rattachement</b>	<b>SSPR3.2 - Gestion des emplois et des compétences non médicales</b>			
<b>Profil de fonction de rattachement</b>				

## Intitulé

Chef d'équipe de sécurité incendie (SSIAP 2)

## Lieu d'exercice

Centre Hospitalier du Mans.


## Activités spécifiques

Le chef d'équipe de sécurité incendie (SSIAP 2) a pour mission d'assurer la prévention et la sécurité de l'établissement dans le domaine de l'incendie. Il assure la gestion du Poste Centrale de Sécurité Incendie, veille au respect de la réglementation incendie ainsi que de la politique sécurité incendie de l'établissement. Il s'assure du bon fonctionnement et de l'entretien du matériel de lutte incendie et des moyens de secours. Il recense les dysfonctionnements et participe aux interventions de lutte contre l'incendie. Il effectue les formations de l'ensemble du personnel de l'établissement en matière de lutte incendie.

## Description des tâches

### Fonction 1 : Assurer la gestion du poste Centrale de Sécurité Incendie


- Manager les SSIAP1 (programmation et contrôle des activités ; passation des consignes)
- Maintenir et contrôler les acquis des agents de sécurité (contrôle des connaissances, formation des SSIAP1, vérification des acquis)
- Superviser la gestion des informations et des reports sur les systèmes informatiques.
- Réguler les alarmes incendie et technique.
- Maîtrise des outils permettant la télésurveillance, vidéosurveillance et tâches administratives.
- Gérer le PC de sécurité en cas de crise.
- Assurer la permanence de la liaison avec les autres agents de sécurité incendie (SSIAP 1)

	<b>Direction des Ressources Humaines</b>			<b>Référence : D.OP.</b>
	<b>FICHE DE POSTE</b>	<b>CHEF D'EQUIPE DE SECURITE INCENDIE (SSIAP 2)</b>		
Créé le : JJ/MM/AAAA	Version n° du JJ/MM/AAAA	Appliqué le : JJ/MM/AAAA	A réviser le : JJ/MM/AAAA	page(s) : 2/3
<b>Processus de rattachement</b>	<b>PR 3 PROCESSUS SUPPORT</b>			
<b>Sous processus de rattachement</b>	<b>SSPR3.2 - Gestion des emplois et des compétences non médicales</b>			
<b>Profil de fonction de rattachement</b>				

- Alerter les secours sur ordre ou sur initiative.
- Remettre les clés aux entreprises extérieures ou au personnel après vérification de la liste des personnes habilitées.
- Gérer les appels téléphoniques du PC.
- Effectuer les rapports circonstanciés sur tout évènement indésirable.
- Remplir le rapport de poste journalier.
- Suivre le plan de maintenance, des vérifications et contrôles périodiques prévus, des tableaux de bord des installations de détection incendie et des équipements de lutte incendie (extincteurs, portes coupe-feu, désenfumage...).
- Effectuer des bons GMAO pour les demandes de réparation de matériel concernant la sécurité
- Rédiger les permis feu lors de travaux et veiller à leurs applications.
- Signaler au chargé de sécurité incendie tout manquement aux règles de sécurité incendie dans l'établissement.
- Contribuer au fonctionnement du service de sécurité incendie (réunions de service, transmissions lors de changements d'équipe, vérification des moyens de communication...).

### **Fonction 2 : Assurer la prévention et la sécurité de l'établissement**

- Faire des rondes pour prévenir et détecter les risques d'incendie.
- Assurer la vacuité et la permanence des cheminements d'évacuation (sorties de secours, couloirs) et des accès pompiers (contrôler le stationnement des véhicules).
- Informer le personnel des services des mesures à prendre en cas de problèmes (1ère intervention alarme-évacuation).
- Signaler au Chargé de sécurité incendie (SSIAP3) tout manquement aux règles de sécurité incendie dans l'établissement.
- Participer à l'intervention interne en cas de départ de feu ; (passage du message d'alerte, intervention sur départ de feu...).
- Faire appliquer les consignes en cas d'incendie.
- Accueillir et guider les secours extérieurs.
- Secourir les victimes éventuelles.
- Intervenir sur d'autres équipements en cas de d'urgence (ascenseurs, réseaux...).
- Aider le Chargé de sécurité incendie (SSIAP3) à l'entretien des installations de détection incendie et des équipements de lutte incendie (extincteurs, portes coupe-feu, désenfumage...).
- Signaler au Chargé de sécurité incendie (SSIAP3) toute panne, détérioration d'équipement ou dysfonctionnement d'installation rencontrée lors de ses rondes.
- Contribuer au fonctionnement du service de sécurité incendie (réunions de service, transmissions lors de changements d'équipe, vérification des moyens de communication...).

	<b>Direction des Ressources Humaines</b>			<b>Référence : D.OP.</b>
	<b>FICHE DE POSTE</b>	<b>CHEF D'EQUIPE DE SECURITE INCENDIE (SSIAP 2)</b>		
Créé le : JJ/MM/AAAA	Version n° du JJ/MM/AAAA	Appliqué le : JJ/MM/AAAA	A réviser le : JJ/MM/AAAA	page(s) : 3/3
<b>Processus de rattachement</b>	<b>PR 3 PROCESSUS SUPPORT</b>			
<b>Sous processus de rattachement</b>	<b>SSPR3.2 - Gestion des emplois et des compétences non médicales</b>			
<b>Profil de fonction de rattachement</b>				

- Assister les agents de sûreté des biens et des personnes en cas de situation particulière.

### **Fonction 3 : Former et informer le personnel en matière de sécurité incendie**

- Créer ou actualiser les outils pédagogiques des formations
- Assurer la formation incendie des personnels du service de sécurité incendie
- Assurer la formation incendie du personnel (démonstrations techniques du matériel de secours et formation à son utilisation).
- Informer le personnel des services des mesures à prendre en cas de problèmes (1ère intervention alarme-évacuation)
- Convaincre de la nécessité de respecter les règles du stationnement (Voies pompiers)

### **Horaires**

Fonctionnement 24H/24 en binôme et roulement en 2 équipes (actuellement 7h00/19h00 et 19h00/7h00)  
Remplacement éventuel de collègue en cas d'absence imprévue.

### **Particularités du poste**

- Bonne connaissance de l'établissement.
- Aptitude physique conformément à l'art 5 de l'arrêté du 02 mai 2005.
- Etre titulaire d'un diplôme de niveau IV spécialité Electricité ou équivalent reconnu.
- Etre titulaire du diplôme SST (Sauveteur Secouriste du Travail) à jour de recyclage.
- Etre titulaire du diplôme de Chef d'équipe de sécurité incendie (SSIAP 2) ou équivalent reconnu

Rédigé par : Nadine REZE / Stéphane COGNIARD	Le : 31/05/2017	Visa :
Validé par :	Le : JJ/MM/AAAA	Visa :
Vérifié par :	Le : JJ/MM/AAAA	Visa :
Approuvé par :	Le : JJ/MM/AAAA	Visa :